

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 07 FEVRIER 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 1^{er} février 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 38
	votants : 42

Secrétariat de séance : Madame Myriam BOURCEREAU

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Jean-Yves MARNIER
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MENARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE, absente, a donné pouvoir à Mme Sophie CLOUET
Mme Catherine DI DOMENICO, absente a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable également aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L5211-36 du CGCT), dispose que le Président présente dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette. Ce rapport donne lieu à débat au Conseil.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) est venu modifier les articles du Code Général des Collectivités Locales relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB). Il est ainsi précisé que l'assemblée délibérante doit désormais prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

D'autre part, l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire : « *chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :*

1° l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Les Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants doivent également produire des informations relatives :

- A la structure des effectifs
- Aux dépenses de personnel
- A la durée du travail
- A l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice budgétaire concerné.

Aussi, les membres du Conseil communautaire ont débattu des orientations générales du budget principal et des budgets annexes « déchets ménagers et assimilés », « SPANC », « assainissement collectif », « Office de Tourisme Communautaire », « parcs d'activités » et « Equipements aquatiques » de la Communauté de communes. Ce débat s'est tenu à partir du rapport ci-annexé.

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2023 et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VU les articles L 2312-1, D 2312-3 et D 5211-18-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le rapport d'orientation budgétaire 2021 annexé à la présente délibération ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2023 et de l'existence du rapport ci-joint, sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à La Chevrolière, le 09 février 2023
Le Président,
Johann BOBLIN,



Acte n° : DE15-C070223

Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Préfecture le : 10/02/23
et de la publication le : 14/02/23

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 07 FEVRIER 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 1^{er} février 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 38
	votants : 42

Secrétariat de séance : Madame Myriam BOURCEREAU

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Jean-Yves MARNIER
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MENARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE, absente, a donné pouvoir à Mme Sophie CLOUET
Mme Catherine DI DOMENICO, absente a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON

FIXATION ET REPARTITION DE L'ENVELOPPE DE DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) 2023

L'article L.5211-28-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par l'article 256 de la Loi de Finances 2020, est venu modifier les critères obligatoires applicables à la répartition de l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).

Aux termes de cet article, le conseil communautaire répartit librement la dotation de solidarité communautaire selon des critères qui tiennent compte majoritairement :

1. De l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI ;
2. De l'insuffisance du potentiel financier ou du potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel financier ou du potentiel fiscal moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI.

Ces deux critères sont pondérés de la part de la population communale dans la population totale de l'EPCI. Ils doivent justifier au moins 35 % de la répartition du montant total de la dotation de solidarité communautaire entre les communes. Des critères complémentaires peuvent être choisis par le conseil communautaire.

Il est rappelé les critères de répartition de la Dotation de Solidarité communautaire (DSC) fixés dans le Pacte financier et fiscal 2020-2026 :

- Insuffisance du potentiel financier par habitant de la commune au regard du potentiel financier moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI : **39,5%**
- Ecart inversé de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant de l'EPCI : **0,5%**
- Population DGF : **12,5%**
- Nombre d'emplois sur la commune par rapport au nombre d'emplois sur le territoire de l'EPCI : **12,5%**
- Ecart inversé à la moyenne des recettes réelles de fonctionnement par habitant N-2 : **15%**
- Logements sociaux de la commune dans le total des logements sociaux de la Communauté : **10%**
- Fiscalité collectée par l'EPCI sur chaque commune nette de son attribution de compensation : **10%**

Les données utilisées pour calculer cette répartition sont celles présentées dans les fiches DGF 2022 des communes.

L'enveloppe de DSC 2023 à répartir est de 2 651 008 €. A cette enveloppe vient s'ajouter une enveloppe supplémentaire pour tenir compte du lissage sur 3 ans (La Chevrolière et La Limouzinière) et du plafonnement à 75 € par habitant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à 40 voix pour et 2 voix contre (Mme BONNETON et M. LEGRAND) :

- **FIXE** l'enveloppe de Dotation de solidarité communautaire 2023 à répartir à **2 651 008 €** avant lissage et plafonnement,
- **ALLOUE** une enveloppe supplémentaire de **18 930 €** à l'enveloppe de Dotation de solidarité communautaire 2023, pour tenir compte du lissage et du plafonnement,
- **FIXE** l'enveloppe de Dotation de solidarité communautaire 2023 à répartir à **2 669 938 €** après lissage et plafonnement
- **REPARTIT** l'enveloppe de Dotation de solidarité communautaire 2023 ainsi :

	DSC 2023
BIGNON	293 591 €
CHEVROLIERE	435 927 €
GENESTON	225 120 €
LIMOUZINIERE	190 029 €
MONTBERT	199 210 €
PONT-SAINT-MARTIN	387 835 €
SAINT-COLOMBAN	216 496 €
SAINT-LUMINE-DE-COUTAIS	156 817 €
SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU	564 913 €
TOTAL	2 669 938 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait à La Chevrolière, le 09 février 2023
Le Président,



Johann BOBLIN

Acte n° : DE16-C070223
Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Préfecture le : 10/02/23
et de la publication le : 14/02/23

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 07 FEVRIER 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 1^{er} février 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 38
	votants : 42

Secrétariat de séance : Madame Myriam BOURCEREAU

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Jean-Yves MARNIER
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MENARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE, absente, a donné pouvoir à Mme Sophie CLOUET
Mme Catherine DI DOMENICO, absente a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON

**AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA RESIDENCE JEUNES TRAVAILLEURS
DE PONT SAINT MARTIN**

En février 2022, Grand Lieu Communauté a signé avec la commune de Pont Saint Martin, Atlantique Habitations et l'association Habitat des Jeunes, une convention de financement pour la création d'une résidence jeunes travailleurs de 21 logements dans le centre-bourg de la commune. Le projet prévoyait la réhabilitation d'un bâtiment existant, avec une partie neuve en extension, permettant de développer une surface de plancher de 729m² pour un budget prévisionnel de 1 841 915 €.

Le projet a dû être modifié. Le bâtiment existant ne présentait pas une structure fiable et son intégration à la partie neuve entraînait des surcoûts conséquents pour respecter la réglementation thermique. Le nouveau projet, intégrant démolition et reconstruction, permet par ses économies de compenser l'augmentation du coût des matériaux tout en développant de la surface supplémentaire pour atteindre 757m² soit 1 logement supplémentaire. Le coût de construction au m² est maintenu. Si le budget prévisionnel total est plus important, à hauteur de 2 039 319 €, l'intégration d'un logement supplémentaire permet au projet de bénéficier d'un meilleur taux de financement, ce qui rend l'opération économiquement plus équilibrée et plus rentable pour le bailleur.

Dans le cadre de sa compétence habitat des jeunes, Grand Lieu Communauté apporte un soutien financier aux opérations de RJT par la prise en charge des garanties d'emprunt et par une subvention à hauteur de 11 000 € par logement créé. Le logement supplémentaire envisagé fait passer la subvention de Grand Lieu de 231 000 € à 242 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention ainsi présenté engageant le financement d'un logement supplémentaire représentant une participation de Grand Lieu Communauté de 11 000 €.
- **AUTORISE** M. le Président à signer cet avenant.

Fait à La Chevrolière, le 09 février 2023
Le Président,
Johann BOBLIN



Acte n° : DE17-C070223
Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Préfecture le : 19/02/23
et de la publication le : 14/02/23

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 07 FEVRIER 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 1^{er} février 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 38
	votants : 42

Secrétariat de séance : Madame Myriam BOURCEREAU

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Jean-Yves MARNIER
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORGNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MENARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE, absente, a donné pouvoir à Mme Sophie CLOUET
Mme Catherine DI DOMENICO, absente a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON

EQUIPEMENTS AQUATIQUES - TARIFS

Par délibération en date du 29 mars 2022, le Conseil communautaire a approuvé les tarifs trimestriels d'entrée au Grand 9 tel que suit :

TARIF TRIMESTRIEL	Trimestre entier	A la séance
Aquabike	100,00 €	11,00 €
Adulte	85,00 €	10,00 €
Moins de 16 ans : 1 ^{er} enfant	66,00 €	7,50 €
Moins de 16 ans : à partir du 2 ^{ème} enfant	53,00 €	6,00 €

La période trimestrielle permet habituellement de proposer aux usagers 10 cours. Toutefois, en raison du contexte de fin 2022 qui a contraint la collectivité à fermer les équipements aquatiques sur certains créneaux, l'ensemble des cours n'ont pu être organisés sur la période d'un trimestre.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention avec le SDIS, il sera proposé un accès gratuit sur les plages horaires publiques aux pompiers du territoire qui assureront des formations à l'ensemble des équipes du personnel.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADAPTE** les tarifs trimestriels d'entrée au Grand 9 pour le 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2022-2023 tel que suit :

TARIF TRIMESTRIEL	3 ^{ème} Trimestre année scolaire 2022 / 2023
Aquabike	10,00 € / séance
Adulte	8,50 € / séance
Moins de 16 ans : 1 ^{er} enfant	6,60 € / séance
Moins de 16 ans : à partir du 2 ^{ème} enfant	5,30 € / séance

- **PRECISE** que ces tarifs ne sont applicables que pour la période du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2022-2023, et qu'à l'issue de cette période, il conviendra d'appliquer de nouveau les tarifs tels qu'approuvés par délibération du 29 mars 2022, sauf à ce qu'une délibération expresse prévoit des modalités tarifaires différentes ;
- **AUTORISE** M. le Président à signer la convention à intervenir avec SDIS pour proposer un accès gratuit sur les plages horaires publiques aux pompiers du territoire qui assureront des formations à l'ensemble des équipes du personnel.

Fait à La Chevrolière, le 09 février 2023
Le Président,



Johann BOBLIN

Acte n° : DE18-C070223
Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Préfecture le : 10/02/23
et de la publication le : 14/02/23

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 07 FEVRIER 2023 -**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 1^{er} février 2023

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 38
	votants : 42

Secrétariat de séance : Madame Myriam BOURCEREAU

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Jean-Yves MARNIER
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
Mme Sophie CLOUET
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
Mme Marie-Thérèse CORNIET
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
Mme Bernadette GRATON
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

M. Patrick BERTIN
Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU
Mme Michelle PERROCHAUD

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphane BEAUGÉ
Mme Virginie MENARD
M. Emmanuel GUILLET
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON
Mme Sylvie ETHORE, absente, a donné pouvoir à Mme Sophie CLOUET
Mme Catherine DI DOMENICO, absente a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON

**RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES POUR L'ANNEE
2022**

Rapporteur : M. Johann BOBLIN

Le rapport égalité femmes hommes 2022 dresse un état des lieux des pratiques de la collectivité en matière d'égalité femmes hommes.

Le rapport égalité femmes hommes a été présenté aux membres du Comité Social Territorial pour avis le 24 janvier 2023 et a reçu un avis favorable.

→ Cf. pièce jointe : *Rapport d'égalité femmes-hommes pour l'année 2022.*

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND** acte de la présentation du rapport égalité Femmes-Hommes pour l'année 2022.

Fait à La Chevrolière, le 9 février 2023
Le Président,
Johann BOBLIN,



Acte n° : DE18bis-C070223
Certifié exécutoire compte tenu de
la transmission en Préfecture le : 16/03/2023
et de la publication le : 17/03/2023